

INFORMATIONS POUR L'ADMISSION ET L'AFFECTATION EN SECTION INTERNATIONALE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES – RENTREE 2026

1. Liste des sections internationales en écoles ouvertes par le ministère de l'Éducation nationale dans les écoles publiques des Alpes-Maritimes

Réseau	Langue de section	Section	École
NICE CŒUR DE VILLE	ARABE	Arabe	Élémentaire Auber - Nice
	CHINOIS	Chinoise	Élémentaire Thérèse Roméo 2 - Nice
	ITALIEN	Italienne	Élémentaire Thérèse Roméo 1 - Nice
	PORTUGAIS	Portugaise	Élémentaire Auber - Nice
	RUSSE	Russe	Primaire Ronchèse - Nice

Réseau	Langue de section	Section	École
VALBONNE-MOUGINS	ALLEMAND	Allemande	Élémentaire Sartoux - Valbonne
	ANGLAIS	Britannique	Élémentaire Sartoux - Valbonne
	ANGLAIS	Britannique	Primaire Trois Collines - Mougins
	ITALIEN	Italienne	Élémentaire Garbejaire - Valbonne

2. Organisation pédagogique

Les enseignements sont dispensés conformément aux horaires et programmes en vigueur dans le système éducatif français.

3. Conditions de candidature en section internationale en école élémentaire

- Une campagne annuelle d'admission en section internationale est coordonnée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes avec les écoles et communes concernées. Toutes les candidatures doivent être formulées dans le cadre de la campagne annuelle ISI1D. Aucune candidature ne peut être prise en compte en dehors des modalités précisées ci-après.
- À l'école, le parcours en section internationale débute en CP. Le candidat doit avoir 6 ans pendant l'année civile où il effectue son entrée au CP.
- L'entrée à un autre niveau de l'école élémentaire peut être organisé lorsque des places sont ouvertes.
- Un candidat peut s'inscrire pour une seule section, tous les tests ont lieu en même temps. Il ne devra pas être inscrit simultanément au test d'entrée en élémentaire et au test d'entrée en 6^e.
- La famille du candidat doit justifier d'un domicile dans la commune où se trouve la section internationale ou dans une commune ayant un accord avec celle de la section (cf. « Communiqué des communes »).
- Un élève ayant échoué au test d'entrée d'une session ne pourra pas se présenter au test du niveau supérieur de l'école élémentaire de la session suivante.
- Un candidat admis sur liste complémentaire à la session précédente et qui n'a pas été affecté faute de place pourra se présenter à nouveau au test du niveau supérieur l'année suivante si ce niveau est ouvert au recrutement.

4. Modalités de candidature en ligne sur l'espace web ISI1D

Pour toutes les sections internationales, les familles intéressées postulent sur l'espace web ISI suivant le calendrier défini ci-après :

<https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/>

ISI1D permet aux familles de communiquer avec la DSDEN, de gérer les candidatures, d'envoyer les convocations et les résultats, de valider l'affectation. Aucune autre modalité de candidature ne peut être prise en compte, les dossiers incomplets et hors délai ne sont pas étudiés.

Calendrier prévisionnel :

Dates	Objet
Lundi 1 ^{er} décembre 2025 à 18h Jeudi 4 décembre 2025 à 18h	Réunions d'information des familles : Webinaire pour les familles du réseau Valbonne-Mougins Réunion à l'école Ronchèse pour les familles du réseau Nice Cœur de ville
Lundi 1 ^{er} décembre 2025 *	Ouverture des inscriptions dans l'application ISI1D : https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/
Dimanche 1 ^{er} février 2026 (23h00) *	Fermeture des inscriptions dans l'application ISI1D
Jeudi 12 février 2026	Envoi des convocations aux candidats inscrits (par courriel)
Mercredi 18 mars 2026 (l'horaire sera précisé sur la convocation)	Tests SI : allemand Centre d'examen : école élémentaire Sartoux, Valbonne
	Test SI : anglais Centre d'examen : école élémentaire Sartoux, Valbonne
	Tests SI : italien Centre d'examen : école élémentaire Garbejaire, Valbonne
	Tests SI : arabe, chinois, italien, portugais, russe Centre d'examen : école élémentaire Thérèse Roméo 1, Nice
A partir du mardi 7 avril 2026	Notification des résultats d'affectation et d'admission aux familles par mail ISI1D et en ligne sur ISI1D : https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/
Du mardi 7 avril au jeudi 7 mai 2026	1. Connexion des familles à ISI1D pour validation des résultats : https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/
Du mardi 7 avril au jeudi 7 mai 2026	Formalités d'inscription auprès : 2. de la commune (pour les écoles de Mougins et Valbonne) 3. de l'école de l'ASEICA (pour les sections anglophones)
A partir du lundi 18 mai 2026	Les places disponibles après désistement sont attribuées par la DSDEN aux élèves admis sur listes complémentaires.

* aucune candidature ne peut être prise en compte en dehors d'ISI1D et de ces dates

Contact Mission langues vivantes DSDEN : isi1d@ac-nice.fr

5. Nature des tests

Les tests visent à vérifier la capacité à suivre les enseignements de section internationale en français et en langue de section. Ils sont élaborés conformément aux principes du respect de l'égalité des chances des candidats quels que soient leurs origines et parcours scolaires antérieurs. Les tests permettent de positionner les élèves en fonction de leurs niveaux de compétence linguistique dans les deux langues.

Ils comportent 2 épreuves : français et langue de section. Elles se déroulent à l'oral pour l'entrée au CP. L'écrit est introduit progressivement dans les tests des niveaux supérieurs.

La durée du test est de 30 minutes au CP et augmente progressivement jusqu'à 1 heure aux CM1 et CM2. Il n'existe pas de programme ni d'annales des tests. La présence des candidats est obligatoire.

6. Modalités d'affectation des élèves admis en section internationale

L'admission et l'affectation en section internationale sont prononcées par le Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes. Elles sont notifiées par courriel. Les candidats admis au test sont affectés en fonction des places disponibles, du rang d'admission et selon l'ordre des priorités d'affectation ci-dessous, exclusives l'une de l'autre :

- **Première priorité d'affectation (critère « fratrie »)** : l'élève admis justifiant d'une fratrie en section internationale à la rentrée 2026 est automatiquement affecté dans l'école de la fratrie, si elle propose la langue de section présentée par le candidat.
- **Deuxième priorité d'affectation (critère « commune et accord de communes »)** : en l'absence de fratrie et si des places sont disponibles, l'élève est affecté dans l'école de sa commune de résidence si celle-ci propose une section internationale correspondant au niveau et à la langue choisie. Si ce n'est pas le cas, l'élève peut être affecté dans une école d'une autre commune proposant la section concernée, à condition qu'un accord existe entre cette commune et celle de résidence du candidat.
- **Troisième priorité d'affectation (critère « vœu » pour les sections anglophones uniquement)** : en fonction des places disponibles après affectation des élèves justifiant d'une fratrie ou d'une commune, l'affectation est prononcée selon les vœux exprimés par la famille et le rang d'admission. Il convient donc de **formuler 2 vœux par ordre de préférence** si des places sont ouvertes au niveau demandé dans les 2 écoles accueillant les sections anglophones).

Les candidats admis mais non affectés faute de place sont inscrits sur une liste complémentaire.

La décision d'affectation de l'Inspecteur d'académie DASEN est définitive, aucune modification ne peut être apportée.

Toutes les familles des candidats admis sur liste principale et affectés doivent se connecter avec leur numéro de dossier à l'application ISI1D <https://bv.ac-nice.fr/isi1d/famille/> et valider leur décision d'acceptation ou de refus de l'affectation. L'absence de réponse dans les délais impartis est considérée comme un renoncement définitif et la place est immédiatement attribuée à un élève inscrit sur liste complémentaire.

Suite à l'acceptation de l'affectation, la famille reçoit via ISI1D les formalités d'inscription qu'elle doit réaliser dans les jours suivants la notification des résultats.

Si des places se libèrent suite à désistement, la DSDEN contacte les familles des élèves sur liste complémentaire. Les appels sur liste complémentaire peuvent se poursuivre jusqu'en octobre 2026.